



Effondrement murs et pignons lors de la construction

Par **steph02**, le **04/03/2008** à **15:59**

nous avons signé un contrat de construction avec un pavillonneur depuis décembre 2006, longueur pour la partie administrative, fin décembre 2007, début des travaux, murs et pignons montés en février et la 1er mars, pignon et murs s'écroulent. Nous avons de gros doutes sur la qualité de la construction, d'après des experts de la commune il devrait raser pour recommencer mais aux des du chez de chantier ce n'est pas nécessaire, nous ne savons pas quoi faire, nous avons envie de rompre le contrat, la livraison est prévue pour fevrier 2009, pouvez-vous nous conseiller? merci

Par **Google30**, le **04/03/2008** à **21:22**

Bonjour , je ne suis pas juriste , mais je vous rassure les pignons ce sont aussi écroulés il y a un an.....j'ai fais de courries etc. Mon pap travaille dans le bâtiment et il m'a dit cela arrive...il n'avaient pas mit de soutien et cela fait l'effet de voile contre le vent.....si vous voulez plus d'infos faites moi le savoir

bon courage